

Lever le blocage à la FWB sur la gouvernance et apporter la clarté budgétaire autour des plans d'amélioration de la formation initiale

Il existe un consensus général aujourd'hui dans l'espace francophone de Belgique sur la crise de l'enseignement obligatoire et sur la nécessité d'une réforme en profondeur. Cette crise est aussi présente dans les pays voisins. La France, par exemple, met le turbo pour rattraper son retard par rapport aux pays les plus avancés. Or le projet francophone d'amélioration de notre enseignement entamé par le pacte d'excellence et le souci de revalorisation du métier d'enseignement semble complètement en panne aujourd'hui à la Fédération Wallonie Bruxelles, et ceci pour des querelles de chapelles.

La Fondation pour l'Enseignement, qui rassemble toute les fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement obligatoire et des entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles, soutient depuis plusieurs années tous les efforts du gouvernement pour restaurer la qualité et surtout l'équité de notre école. Le pacte d'excellence est une tentative inédite et audacieuse d'atteindre ces objectifs, tout autant que l'amélioration nécessaire de la formation des enseignants et la revalorisation de leur métier.

Au coeur de ces équilibres, deux blocages incompréhensibles risquent de menacer aujourd'hui la réalisation de ces programmes : d'une part -en opposition avec la bonne gouvernance du Pacte d'excellence par ailleurs- le refus de scinder pouvoir organisateur de l'enseignement officiel et autorité publique en charge de sa régulation et, d'autre part, le manque de clarté quant aux implications budgétaires et l'absence de tout mécanisme de régulation dans le projet de réforme de la formation initiale des enseignants, qui risquent d'en compromettre la faisabilité et les effets attendus, en premier lieu par le corps enseignant.

Plans de pilotage : chaque réseau à égale distance du pouvoir régulateur

Premièrement, le Pacte prévoit que chaque école identifiera à l'avenir ses forces, ses faiblesses et ses défis, et construira un "plan de pilotage" main dans la main avec les équipes éducatives. Chaque école passera ensuite un "contrat d'objectifs" avec l'autorité publique. Un tiers des établissements scolaires (répartis dans chacun des réseaux) élaboreront ces premiers plans de pilotage dès la rentrée de septembre 2018...

Cette disposition essentielle, qui doit conférer à la fois plus d'autonomie aux écoles et responsabiliser l'ensemble de la communauté éducative, implique que chaque réseau d'écoles se trouve à égale distance de l'autorité publique, pour permettre d'évaluer en toute objectivité les résultats de ces plans de pilotage. Or aujourd'hui, le réseau Officiel organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles se confond encore avec l'Administration Générale de l'Enseignement, et son pouvoir organisateur n'est autre que la Ministre de l'Education elle-même qui, toute chose restant égale par ailleurs, resterait donc juge et partie, puisqu'à la fois en charge de l'organiser et de l'évaluer!

Ce pilier du Pacte, à savoir une gouvernance moderne au service d'une amélioration de la qualité et de l'équité dans chaque école, est donc aujourd'hui gravement mis en danger, dès lors que l'égalité de traitement des écoles ne serait pas garantie. Bien qu'un accord politique existe dans ce sens entre les partis de la majorité -ce qui est aussi une condition *sine qua non* posée par les acteurs de l'enseignement -, le Gouvernement peine à le concrétiser, mettant ainsi en péril le Pacte dont il est pourtant le promoteur. La création d'un pouvoir organisateur de l'enseignement Officiel indépendant de l'autorité publique (une OIP de type B, tel que cité dans l'accord politique) nécessitera par ailleurs une majorité des deux tiers au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles. Nul doute que celle-ci peut être aisément trouvée, tant cet aspect du Pacte semble en réalité soutenu très largement, car identifié comme un levier essentiel du progrès pour nos écoles.

Objectiver l'impact budgétaire de la réforme et se concerter sur des mécanismes de régulation

Deuxièmement, il est à présent très urgent que des balises fortes soient fixées au projet de réforme de la formation initiale des enseignants, qui fait actuellement l'objet d'un avant-projet de décret. Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de revaloriser en profondeur le métier d'enseignant pour relever durablement les défis inhérents aux savoirs et compétences du 21ème siècle, l'absence actuelle de clarté quant à la trajectoire et aux conséquences budgétaires de la réforme proposée font frémir, car mettant tout simplement en doute sa soutenabilité, projetant du même coup le corps enseignant dans la plus grande insécurité.

Dès 2016, *feu* Robert Deschamps, spécialiste du financement de la Communauté française et alors administrateur de la Fondation pour l'enseignement, chiffrait le coût de cette réforme à plusieurs centaines de millions d'euros, mettant déjà en garde contre son absence de soutenabilité, chiffres à l'appui. En effet, en *rasant gratis*, en l'absence totale de garde-fou, on ne ferait rien moins qu'organiser ici la faillite du système- et parallèlement de la fédération Wallonie Bruxelles- à la lumière des projections budgétaires. Comme le montrait l'étude du professeur Robert Deschamps, de même que celle du Segec, on se dirige vers une hausse potentiellement massive et alarmante des salaires de 60.000 enseignants de la Fédération. Ces projections doivent en effet non seulement tenir compte de l'augmentation généralisée de la durée minimale des études à 4 ans pour les futurs enseignants de l'enseignement Fondamental (Maternel et Primaire) et du premier degré de l'enseignement Secondaire, mais aussi de la possibilité qui serait donnée en l'état à chaque enseignant, y compris les enseignants en exercice, de prolonger d'emblée sa formation initiale jusqu'à 5 ans d'études, via une maîtrise de spécialisation.

En l'absence de phasage et de régulation¹ de ces mécanismes, un véritable gouffre financier de plusieurs centaines de millions d'euros (selon toute vraisemblance bien au-delà de l'estimation de 340 millions d'euros à l'horizon 2060 donnée par le Gouvernement) se creusera au fil des années, entraînant simplement la faillite du système, en l'absence de nouvelles rentrées financières. Aussi, cette réforme qui concerne la rémunération de dizaines de milliers d'enseignants chaque année nécessite, par respect pour leur métier, la plus grande transparence de nos responsables politiques sur ses conséquences budgétaires, qui plus est dans un contexte d'incertitude budgétaire lié à la sixième réforme de l'état. Il est indispensable à ce stade d'en analyser en détail la soutenabilité, déjà fortement mise en doute par l'Inspection des Finances en mars 2017. Il nous semble qu'un effort minimal de transparence doit pouvoir être obtenu dans les plus brefs délais pour assurer la réussite de ce projet si important pour l'école.

Enfin, en l'absence de balises, il est doré et déjà évident que cette réforme accentuera fortement les pénuries d'enseignants pendant au moins quatre années consécutives (étant donné l'allongement de la formation initiale et la reprise des formations par les enseignants en exercice), alors même que le métier d'instituteur vient déjà d'être déclaré comme un métier en pénurie! L'attractivité renforcée de la profession - par ailleurs nécessaire- mettra de nombreuses années à compenser cet effet.

Ces différents aspects ne semblent pas faire consensus au sein du gouvernement, mais cela ne semble jusqu'à présent pas susciter beaucoup d'émoi dans l'opinion publique. Il concerne pourtant à la fois autant la qualité de l'exercice du métier d'enseignant que celle de l'accueil et des conditions d'apprentissage pour nos enfants.

Clarté, transparence et cohérence dans la gouvernance sont indispensables pour que tous les efforts entamés depuis trois ans déploient tous leurs effets attendus.

Pour la Fondation pour l'Enseignement: *Luc Willame, Président - Olivier Remels, Secrétaire général et Administrateur délégué.*

¹ Une régulation permettant par exemple de déterminer en concertation le nombre maximum d'enseignants - globalement et/ou dans chaque établissement- pouvant accéder chaque année à l'un ou l'autre de ces statuts.